



## Avis d'enquête publique unique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) et le projet des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

L'ouverture de l'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal du 8 août 2025.

A cet effet, Madame Véronique BRILLANT, a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Certines du 3 septembre 2025 à 9h au 6 octobre 2025 à 12h.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- En mairie, support papier et sur poste informatique, aux horaires d'ouverture de la mairie ;

- Sur le site internet de la commune, <https://certines.grandbourg.fr> ;

La commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Mercredi 3 septembre 2025 de 9h à 12h

- Samedi 27 septembre 2025 de 9h à 12h

- Lundi 6 octobre 2025 de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être

- consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie ;

- transmises par courrier à Mme la commissaire enquêteur – mairie de Certines – 365 route de la mairie – 01240 CERTINES ; ou par courriel à [mairie@certines.fr](mailto:mairie@certines.fr) ;

Cet avis est affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage de la commune.

Il est également publié dans 2 journaux diffusés dans le département, et sur le site internet de la commune.

Le dossier de révision du PLU et le zonage d'assainissement seront éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête.

Le dossier de révision sera ensuite approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune.

**Le Maire,  
Denis TAVEL  
25167801**



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Règlement Local de Publicité intercommunale  
de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

En exécution de l'arrêté de Madame la Présidente du 18 juillet 2025, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPI) de la communauté de communes de Miribel et du Plateau aura lieu pendant 26 jours consécutifs :

**Du jeudi 04 septembre 2025 à partir de 10h au lundi 29 septembre 2025 jusqu'à 12h00**

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLPI qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire de l'intercommunalité.

Afin de conduire cette enquête, la présidente du Tribunal Administratif de Lyon par une décision n° E2500097/69 en date du 24/06/2025 a désigné Madame Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Henri CALDAIROU en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Consultation du dossier d'enquête publique :**

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du RLPI est consultable :

En format papier au siège de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, 238 rue des Brotteaux, 01700 MIRIBEL ainsi que dans les 2 communes de la communauté de communes de Miribel et du Plateau dans laquelle la commissaire enquêteur tiendra les permanences, à savoir Tramoyes et Miribel, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;

En version numérique sur le site internet de la communauté de communes : <https://cc-miribel.fr/> Un poste informatique sera tenu à disposition en accès libre au siège de la Communauté de Communes aux jours et horaires habituels d'ouverture sur la période considérée sauf jour férié et jour de fermeture exceptionnelle, afin de permettre la consultation du dossier.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions ;

Par courrier électronique à l'adresse suivante : [rlpi@cc-miribel.fr](mailto:rlpi@cc-miribel.fr) Dans les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, déposés à la Communauté de Communes et au sein des communes de la Communauté de Communes aux jours et horaires habituels d'ouverture Par voie postale, au siège de l'enquête publique à : Madame le commissaire enquêteur, Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, 238 rue des Brotteaux, 01700 MIRIBEL

Toutes les observations, courriers, courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête publique ne pourront pas être pris en considération par la Commissaire Enquêteur.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir leurs observations, aux lieux, jours et heures suivants :

- Jeudi 04 septembre 2025 de 10H00 à 12H00 au siège de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, 2ième étage, 238 rue des Brotteaux, 01700 MIRIBEL

- Samedi 13 septembre 2025 de 10H00 à 12H00 en mairie de Miribel,

- Vendredi 19 septembre 2025 de 16H00 à 18H00 en mairie de Tramoyes,

- Lundi 29 septembre 2025 de 9H00 à 12H00 au siège de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, 2ième étage, 238 rue des Brotteaux, 01700 MIRIBEL

**Mesures de publicité :**

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau et dans les 6 communes membres de la CCMP : BEYNOST, MIRIBEL, NEYRON, SAINT-AURICE-DE-BEYNOST, TRAMOYES et THIL. Il sera publié dans 2 journaux diffusés dans le département de l'Ain à savoir « La Voie de l'Ain » et « Le Progrès » au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

**A l'issue de l'enquête publique :**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur transmettra à Madame la présidente de la CCMP et à la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon, le dossier d'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, et sur le site internet : <https://cc-miribel.fr/>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

**25167971**

## Constitution de société



Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FOISSIAT, le 07 août 2025 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale :**

## CARRELAGES CREATION DECO

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Siège social :** 530 route de Saint Amour 01340 FOISSIAT

**Objet social :**

- Achat-vente et négoce de carrelage faïence, et tous revêtements de sols et murs,

- décoration intérieure.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

la création l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation

l'exploitation de tous établissements fonds de commerce, usines, ateliers, si

rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'ac

quisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de

propriété intellectuelle concernant ce

activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opé

rations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciale

ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire

ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de

cet objet.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apport en numéraire

**Président :** Madame Muriel Colett Michèle JEANNE, épouse HEUZÉ, de

meurant 30 chemin Curtil Durand 01340 FOISSIAT, est nommée président

pour une durée illimitée.

**Directeur Général :** Monsieur Guillaume Marie René HEUZÉ, demeurant 30 Che

min Curtil Durand, 01340 FOISSIAT, est nommé Directeur général pour un

durée ne pouvant pas excéder celle du mandat du Président.

**Clauses relatives aux cessions de parts** La cession de titres de capital et de va

leurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce so

est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, sauf entre asso

ciés, à la majorité des voix.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de

BOURG-EN-BRESSE.

**Pour avis La Président  
2516788**

Par acte SSP en date du 05/08/2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes

**Dénomination sociale :**

## HORIZONS PATRIMOINE

**Objet social :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location nue ou meublée ou autrement, la vente, de tous immeubles et biens immobiliers

**Siège social :** 400 rue du Quart 01711 THOIRY

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Anais Josiane Claudie VAREILLAS demeurant 400 rue du Quart 01710 THOIRY

**Clause d'agrément :** Les statuts contiennent une clause d'agrément de cessions de parts, à titre onéreux ou

titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

**Durée :** 99 ans à compter de son immat

**ANNONCES LÉGALES**

la nouvelle plateforme  
de La Voix de l'Ain